

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE METZERAL

Séance du mardi 12 juillet 2016

Sous la présidence de Mme Denise BUHL, Maire, la séance est ouverte à 20 heures 30

Présents :

Mme Denise BUHL, Maire ;

M. André SCHICKEL

M. René SPENLE

Mme Charlotte WODEY

M. Robert GEORGE

M. Thomas LITZLER

M. Stéphane ROESS

M. Denis THOMANN

Mme Danielle TRAPPLER

Mme Manuela VIEIRA

Mme Catherine WEBER

Mme Régine ZINGLE

Mme Christiane BEZOLD

Mme Chantal HEIL

M. Bertrand SPIESER

Absents excusés et non représentés :

Absents non excusés :

Ont donné procuration :

Secrétaire de Séance :

Mme Manuela VIEIRA, conseillère municipale, assistée par Mme Sandrine SCHWARZWAEELDER.

Ordre du jour

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 21 juin 2016
2. Attribution des marchés pour la réhabilitation du bâtiment Bel'Air
3. Communication et Urbanisme
4. Compte-rendu des commissions communales et des délégués aux syndicats intercommunaux
5. Divers

Avant d'ouvrir la séance Mme Le Maire demande aux Conseillers l'autorisation de rajouter un nouveau point à l'ordre du jour. Le rajout est accepté à l'unanimité :

1. Attribution marché pour l'étude thermique préalable du bâtiment situé au 4, rue de la gare

Point 1 - Approbation du compte-rendu de la dernière réunion et signature du registre des délibérations :

Le Conseil approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du mercredi 21 juin 2016

Point 2 – Attribution des marchés pour la réhabilitation du bâtiment Bel'Air (D-2016-07-60)

Mme le maire rappelle que lors du vote du budget primitif, il a été inscrit des crédits concernant la réhabilitation du bâtiment Bel'Air.

Le marché de travaux comprend 5 lots.

Vu la consultation réalisée selon la procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics (CMP).

Vu l'Avis d'Appel Public à la Concurrence publié dans les dernières nouvelles d'Alsace, le site internet de la Commune et le site de l'Association des Maires du Haut-Rhin.

Vu le rapport d'analyse des offres du 10 juillet 2016 ci-après :

Lot n° 01 : Désamiantage :

N°	Nom du candidat	Offre conforme au RC	Critère n° 1 : 40 % - Note technique	Critère n°02 60 %		Note globale	Classement final
				Prix	Note		
1	GAIAL	oui	40,00	19 860,00 €	60,00	100,00	1
2	CARDEM	oui	30,00	24 220,00 €	49,20	79,20	2
3	BARUCH	oui	30,00	29 700,00 €	40,12	70,12	3

Lot n° 02 : Echafaudage

N°	Nom du candidat	Offre conforme au RC	Critère n° 1 : 40 % - Note technique	Critère n°02 60 %		Note globale	Classement final
				Prix	Note		
1	FREGONESE	oui	30,00	28 788,19 €	52,97	82,97	2
2	STEIMER	oui	40,00	25 416,15 €	60,00	100,00	1

Lot n° 03 : Menuiseries extérieures :

N°	Nom du candidat	Offre conforme au RC	Critère n° 1 : 40 % - Note technique	Critère n°02 60 %		Note globale	Classement final
				Prix	Note		
1	MENUISERIE BURGER	oui	40	161 844,40 €	39,28	79,28	2
2	SNAF	oui	30	105 957,00 €	60,00	90,00	1

Lot n° 04 : Bardage :

N°	Nom du candidat	Offre conforme au RC	Critère n° 1 : 40 % - Note technique	Critère n°02 60 %		Note globale	Classement final
				Prix	Note		
1	SCHOENENBERGER	oui	40	205 000,00 €	37,78	77,78	2
2	GALOPIN	oui	20	129 091,96 €	60,00	80,00	1
3	DEOBAT	oui	30	251 057,07 €	30,85	60,85	3

Lot n° 05 : Ascenseur :

N°	Nom du candidat	Offre conforme au RC	Critère n° 1 : 40 % - Note technique	Critère n°02 60 %		Note globale	Classement final
				Prix	Note		
1	EST ASCENSEURS			42 500,00 €			

Mme le Maire précise que la commune devrait souscrire une assurance dommage ouvrage concernant cette réhabilitation.

Après avoir entendu ces explications,

Le conseil municipal, après avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité

✓ **D'attribuer les marchés suivants :**

N° du Lot	Titulaire	Montant H.T
1 – Désamiantage	GAIAL	19 860,00 €
2 – Echafaudage	STEIMER	25 416,15 €
3 – Menuiseries extérieures	SNAF	105 957,00 €
4 – Bardage	GALOPIN	129 091,96 €

- ✓ **De déclarer** le lot n° 05 : ascenseur, infructueux en raison qu'une seule offre a été déposée
- ✓ **D'autoriser** Mme le Maire à recourir à la procédure adaptée pour le lot infructueux
- ✓ **D'autoriser** Mme le Maire à signer les marchés et les documents
- ✓ **Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2016
- ✓ **De souscrire** une assurance dommage ouvrage.

Point 3 – Communication - Urbanisme

1. Communication :

- ✓ Ecole élémentaire : les travaux de remplacement du carrelage dans le couloir de l'école par l'entreprise Morganti frères, seront achevés le 15 juillet ;
- ✓ Personnel : le médecin de prévention et l'ergonome sont passés à l'école maternelle en vue de l'aménagement d'un poste d'Atsem. Celui-ci a été déclaré non aménageable du fait de son coût ;
- ✓ Voirie : la réfection et la mise à niveau de deux tampons, rue de Muhlbach et rue de Mittlach ont été effectués ; une rupture de canalisation a été réparée rue de l'Altenhof ;

2. Urbanisme

Certificat d'urbanisme d'information :

- ✓ M^e Magali MUHLAAPT pour un terrain situé au 19 rue du Hohneck - METZERAL (section AP – parcelle 162).

Déclaration préalable :

- ✓ Remplacement des volets : Mme Hélène VUILLAUME – 16, rue du BUHL
- ✓ Création d'un abri de jardin : M. Raphaël GIGES – 9a, rue de Mittlach

Permis de construire :

- ✓ Mme Céline MESSA, rénovation d'une grange en logement

Droit de préemption urbain :

- ✓ M^e Magali MUHLAAPT pour un terrain situé au 19 rue du Hohneck - METZERAL (section AP – parcelle 162).
- ✓ Me Anne-Catherine PRUDHON-REBISCHUNG pour un terrain situé rue de l'Altenhof (section AC – parcelle 202/104)

Point 4 - Compte rendu des commissions communales et des délégués aux syndicats intercommunaux

Néant

Point 5 - Divers

- ✓ Le rapport d'activité du syndicat départemental d'électricité est consultable en Mairie. L'installation des compteurs Linky est abordée : aujourd'hui cette compétence est dévolue au syndicat départemental d'électricité, les communes n'en ont plus la maîtrise. Toutefois au regard de l'inquiétude soulevée par la population, ce sujet sera suivi de près par le conseil.
- ✓ Mme Christiane BEZOLD souligne que la page dédiée à l'entreprise Valon dans le « blettla » du mois de juin comporte une erreur et souligne que cette entreprise ne génère pas de retombée pour la commune mais des nuisances pour les communes en aval.

Madame le Maire précise que l'entreprise participe bien à hauteur de 60 % du fonctionnement mais n'est en effet, pas impliquée dans le remboursement de l'emprunt qui est supporté par les communes partenaires. Toutefois, Valon emploie plus de 50 personnes et contribue à de multiples emplois induits. Lors des récents travaux d'investissement, plusieurs entreprises de la vallée étaient présentes. Valon concourt pleinement à l'économie de la Grande vallée et de la vallée de Munster en général. De plus, la station de compostage a été préconisée en son temps par les services préfectoraux et l'ARS afin de préserver et de protéger la ressource en eau potable pour notre commune et celles alentours.

Monsieur André SCHICKEL, adjoint, rappelle que les subventions perçues au titre de la station de compostage ne pouvaient être attribuées qu'à une collectivité. Valon a d'emblée adhéré par une participation forte (60 %), au fonctionnement de cette structure et ce depuis l'origine, en 2006.

- ✓ La liste réactualisée pour le « Plan Canicule » sous l'égide du CCAS va être envoyé aux services de la Préfecture.

Point 6 – Attribution du marché pour l'étude thermique préalable à la rénovation du bâtiment de la Poste, situé 4, rue de la Gare (D-2016-07-61)

Mme le maire rappelle que lors du vote du budget primitif, il a été inscrit des crédits concernant la réhabilitation du bâtiment situé au 4, rue de la Gare « Ancienne Poste ».

Afin de pouvoir bénéficier de différentes subventions, (énergies, CEE) il est nécessaire de faire une étude thermique préalable qui permet d'explorer et d'analyser les différentes variantes de rénovation possibles. Cette étude comprend en outre une analyse en coût global. Elle constitue un outil d'aide à la décision qui va permettre de comparer les différentes variantes de solution basse consommation entre elles pour ne garder que la plus intéressante techniquement et financièrement.

Un devis a été demandé aux sociétés suivantes :

- CAPENERGIE Alsace – 5B rue du Maréchal Leclerc – 67190 MUTZIG
- COPROTEC – 12 Impasse Mongolfier – 68127 SAINTE CROIX EN PLAINE
- BE-EcoTherm – 12 rue Uffholtz – 68700 WATTWILLER

Société	Montant total HT
---------	------------------

CAPENERGIES	3 800,00 €
COPROTEC	4 900,00 €
BE-EcoTherm	4 000,00 €

Après avoir entendu ces explications,

Le conseil municipal, après avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité

- ✓ **D'attribuer** le marché pour l'étude thermique préalable au bureau d'études CAPENERGIES Alsace
- ✓ **D'autoriser** Madame le maire à signer les documents y afférents
- ✓ **D'autoriser** Madame le maire à demander les subventions afférentes à ce dossier
- ✓ **Dit** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2016

La séance est levée à 22 h 11

Le Maire,



Denise BUHL